

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017

TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

REFERENCE: LA/COD/42

Le 9 décembre 2002

Monsieur le Représentant permanent/
Monsieur l'Observateur permanent,

J'ai l'honneur de vous informer qu'au 8 décembre 2002, date d'expiration du délai supplémentaire accordé pour la présentation des candidatures au poste de procureur du Tribunal pénal international, aucune candidature n'a été reçue.

Je me propose de porter cette information à l'attention de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale à la reprise de sa session, qui doit se tenir du 3 au 7 février 2003, et de lui demander de fixer de nouveaux délais si elle le juge bon.

Comme « tout est mis en oeuvre pour élire le Procureur par consensus », le Bureau voit dans cet état de choses le signe que les États Parties restent désireux d'explorer d'abord la voie des consultations officieuses pour trouver le candidat ou les candidats qualifiés, afin que le ou les intéressé(s) bénéficie(nt) du soutien du plus grand nombre d'entre eux. J'espère vivement que ces consultations, que le Bureau encourage, seront fructueuses.

Veillez agréer, Monsieur le Représentant permanent, les assurances de ma très haute considération.

Le Président
de l'Assemblée des États
Parties au Statut de Rome
de la Cour pénale
internationale

S. A. R. le Prince Zeid
Ra'ad Zeid Al-Hussein

Destinataires : Toutes les missions permanentes
et les missions d'observation